

TABLE DES MATIÈRES

- I. INTRODUCTION**
- II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA CMDD**
 - 1. Stratégies nationales de développement durable (SNDD)
 - 2. La première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD
 - 3. Progrès accomplis sur les questions thématiques de la SMDD
 - A. *Ressources en eau*
 - B. *Énergie et changement climatique*
 - C. *Agriculture de qualité et développement rural durable*
 - D. *Tourisme durable*
 - E. *Indicateurs de développement durable*
 - F. *Indicateurs côtiers de développement durable*
 - G. *Pollution marine provenant des navires*
 - H. *Gestion intégrée des zones côtières*
 - 4. Progrès accomplis par les composantes du PAM dans les activités relatives à la SMDD
 - I. *Prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre*
 - J. *Modes de production et de consommation*
 - K. *Information & Communication*
 - L. *Biodiversité*
 - M. *Patrimoine culturel*
- III. MISE EN ŒUVRE DE LA SMDD**
- IV. DOUZIÈME RÉUNION DE LA CMDD**
 - 1. Préparation de la douzième réunion de la CMDD
 - 2. Ordre du jour proposé
- VI. COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD**
- VII. LA CMDD ET LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DES POINTS FOCALUX DU PAM**
- VIII. LA SMDD ET L'INITIATIVE "HORIZON 2020" DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN**
- IX. QUESTIONS DIVERSES**

Annexes

- Annexe I: Bref rappel historique de la CMDD
- Annexe II: Ordre du jour de la première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD
- Annexe III: Conclusions de la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD
- Annexe IV: Liste des membres actuels et anciens du Comité directeur de la CMDD

I. INTRODUCTION

Le présent rapport sur les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui porte sur la période allant de mai 2006 à mai 2007, a été établi par le Secrétariat conformément au mandat de la CMDD. Ce rapport sera soumis, pour examen, à la douzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) qui se tiendra à Istanbul (Turquie) les 30 et 31 mai 2007.

Depuis la dernière réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (24-26 mai 2006 – Nicosie, Chypre), d'importants développements concernant la CMDD et la SMDD se sont produits.

Une réunion extraordinaire des Points focaux du PAM s'est tenue à Catane (11-14 novembre 2006) et a examiné les recommandations formulées dans le rapport sur l'évaluation externe du PAM, et notamment des propositions de changements à apporter à la composition et au mandat de la CMDD. La réunion de Catane a créé un comité de rédaction d'après-session chargé de préparer une Vision stratégique et un Plan de gouvernance du PAM ainsi que d'établir différentes options concernant le mandat, la composition et le règlement intérieur de la CMDD. Les résultats de cet exercice seront présentés à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et en dernier ressort à la réunion des Parties contractantes en 2007. Les changements proposés, s'ils sont adoptés par les Parties contractantes, influenceront directement non seulement sur la CMDD mais aussi sur les modalités selon lesquelles l'ensemble du système du PAM sera mieux à même de faire face aux défis du développement durable dans la région.

La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) au niveau national est engagée grâce au concours technique et financier que l'Unité MED apporte à la formulation de stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans huit pays. Au cours de la période considérée, quatre nouveaux pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie) ont entrepris à leur tour d'élaborer leur SNDD avec l'appui du PAM et l'aide financière du Programme Azahar de l'Espagne.

Une "Première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD" a été organisée les 3 et 4 octobre 2006 à Athènes (Grèce) et a rassemblé les pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie) qui avaient amorcé le processus d'élaboration de leur SNDD et les quatre autres pays qui avaient exécuté le même processus en 2006 (Égypte, Monténégro, Maroc et République arabe syrienne).

La troisième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement, qui s'est tenue au Caire le 20 novembre 2006, a adopté la Déclaration du Caire sur l'environnement ainsi que le calendrier de la première phase (2007-2013) de l'Initiative "Horizon 2020" qui régira l'application et l'action concrète sur le terrain. La SMDD figure au premier plan dans les deux documents qui reconnaissent l'importance de la Stratégie et de sa mise en œuvre pour la réalisation des objectifs d' "Horizon 2020".

Les groupes de travail mis en place par le CAR/PB sur les questions thématiques "Ressources en eau" et "Énergie et changement climatique" ont continué à marquer de nouveaux progrès. Les résultats de ces groupes de travail ont été présentés à deux ateliers régionaux distincts qui ont lieu à Saragosse (Espagne, 19 – 21 mars 2007) et à Monaco (29 – 30 mars 2007), respectivement.

Le projet d'ordre du jour de la douzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (UNEP(DEPI)/MED WG.313/1) a été examiné et établi par la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD (9 mars 2007 – Unité MED, Athènes, Grèce). Le rapport de onzième réunion du Comité directeur de la CMDD a été publié comme document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.313/Inf.2). Pour avoir un débat bien ciblé et approfondi, le Comité directeur est convenu que la douzième réunion de la CMDD devrait durer deux journées consacrées à la présentation et à la discussion du rapport d'avancement du Secrétariat et du programme de travail de la CMDD et autres questions connexes, le reste du temps étant alloué à l'examen de la question du "Changement climatique en Méditerranée" eu égard en particulier aux thèmes "Énergie et changement climatique" et "Tourisme et changement climatique".

Si la réunion y souscrit, il est proposé de tenir des séances de travail parallèles sur ces deux questions pour permettre aux participants d'engager des débats, de tirer des conclusions et, s'il y a lieu, de proposer des recommandations à la réunion. Des conférenciers feront un exposé liminaire à chacune des deux séances parallèles. Cependant, il ne sera pas assuré d'interprétation simultanée lors de ces deux séances.

En plus des points de l'ordre du jour que l'on vient de mentionner, la CMMDD sera invitée à examiner et approuver la Stratégie Information & Communication pour la SMDD qui a été élaborée par l'INFO/RAC sur la base de la vision IC convenue lors de la onzième réunion de la CMDD (24 – 26 mai 2006 – Nicosie, Chypre).

La douzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) sera convoquée les 30 et 31 mai 2007, à l'aimable invitation des autorités turques, à l'hôtel Istanbul Princess (Maslak-34398, Istanbul, Turquie, tel: 90212 3359999, fax: 90212 2764005, www.istanbulprincess.com).

À la fin de la réunion, un relevé de conclusions ou recommandations sera présenté pour examen et adoption. Un projet de rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat et adressé par voie électronique aux membres de la CMDD pour examen avant publication.

II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA CMDD

1. Stratégies nationales de développement durable

La SMDD est destinée à servir de "cadre" à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. Un programme a été conçu pour aider les pays à élaborer et actualiser leur SNDD en accordant toute l'attention voulue aux à la Vision, aux orientations et aux objectifs de la SMDD.

Depuis 2005, le PAM appuie, au plan technique et financier, la formulation de stratégies nationales afin de permettre aux pays d'oeuvrer dans ce sens, conformément à la demande de la Douzième réunion des Parties contractantes. Avec le concours financier de l'Italie et de Monaco, quatre pays ont été aidés à formuler leur SNDD: Égypte, Monténégro, Maroc et République arabe syrienne. Le délai nécessaire à la formulation de la stratégie varie notablement d'un pays à l'autre et les pays eux-mêmes sont parvenus à différents stades. Cependant, il existe des traits communs aux divers processus nationaux: a) la formulation de la SNDD se fonde sur la SMDD qui sert de cadre; b) la plupart des pays ont utilisé l'effet catalytique de l'appui du PAM pour mobiliser des ressources financières supplémentaires.

L'élaboration de la SNDD est en soi aussi importante que le document qui en résulte. Elle est une occasion de susciter une prise de conscience, de rechercher un consensus, de développer des partenariats et de renforcer l'appropriation par toute une série de parties prenantes. Le processus préparatoire de ces SNDD comporte: a) un exercice d'inventaire pour préparer une évaluation des structures et programmes en place en matière d'environnement-développement et de développement durable; b) la garantie d'une forte adhésion politique et d'une appropriation par tout le pays pour l'élaboration de la SNDD; c) l'identification des principales parties prenantes et la mise en place de mécanismes de concertation favorisant une approche participative associant secteur public, secteur privé, société civile et représentants des organisations régionales et internationales; d) la mise en place d'un mécanisme de consultation constitué d'une équipe d'experts pluridisciplinaire chargée d'examiner l'avancement du processus.

Avec l'aide financière du Programme Azahar de l'Espagne, quatre autres pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Tunisie participent désormais au programme d'élaboration de SNDD. Grâce à ces huit pays engagés dans l'exercice et qui suivent une approche similaire, une masse critique d'expérience s'est édiflée et stimulera les synergies et la coopération. Il convient de noter que les fonds provenant du Programme Azahar de l'Espagne contribueront aussi à organiser un atelier régional chargé d'examiner les progrès réalisés, de permettre un échange des expériences et de définir des activités et mesures d'amélioration régionales ou nationales.

Les quatre pays associés dès l'origine au programme d'élaboration de SNDD ont acquis une expérience pratique et peuvent faire état de réalisations importantes en termes d'analyse politique et institutionnelle, de mobilisation de ressources humaines et financières, de processus de consultation, de meilleure prise de conscience. Ces pays sont aussi parvenus à s'attaquer à un certain nombre de questions, difficultés et défis liés à la formulation des SNDD.

Les pays qui sont sur le point d'amorcer un processus de formulation de leur SNDD suivront des activités, modalités et étapes similaires que les quatre autres pays et, par conséquent, pourraient fortement bénéficier de leur expérience. Les pays qui ont avancé dans l'élaboration de leur SNDD peuvent contribuer à renforcer les capacités des nouveaux venus. Les interactions entre pairs sur la formulation de SNDD devraient aussi ouvrir la voie à une coopération horizontale entre pays à un niveau régional ou sous-régional et favoriser l'instauration de partenariats en vue du développement durable en général et de la mise en œuvre de la SMDD en particulier.

À la signature de mémorandums d'accord correspondants, des visites seront organisées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Liban. Dans le cas de la Tunisie, le mémorandum a été signé et le processus lancé. Ces visites ont pour objet de rencontrer les institutions et acteurs concernés, y compris la communauté des donateurs dans les pays en question, afin de les mettre au courant du processus de formulation des SNDD et de gagner leur appui. À cette occasion, un atelier d'information national pourrait être organisé et un financement complémentaire identifié parmi les bailleurs de fonds actifs dans ce domaine. L'instauration d'une collaboration avec les donateurs (comme celle du Monténégro avec l'Italie, et celle qui est également prévue pour l'Albanie, là encore avec l'Italie) est essentielle pour rehausser la cohérence et la coordination ainsi que la visibilité du PAM.

Ces missions seront organisées de concert avec les CAR pertinents afin d'associer les composantes du PAM au processus. Dans les pays concernés et parmi les parties prenantes, y compris la communauté des donateurs, des missions conjointes contribueraient à accroître la

visibilité du PAM en tant que système coordonné ainsi qu'à souligner le fait que le développement durable n'est pas une préoccupation isolée de l'Unité MED mais un effort commun de toutes les composantes du PAM.

S'agissant des pays qui ont déjà formulé leur SNDD (Égypte, Maroc, Syrie, Monténégro), plusieurs directions pourraient être suivies pour assurer un concours soutenu, notamment grâce à : i) l'organisation d'examen par les pairs ou d'activités d'appui technique associant ces pays et les nouveaux venus; ii) l'organisation d'une deuxième Session de travail régionale sur les enjeux et opportunités de la formulation de SNDD; iii) la mise en place officielle d'un réseau méditerranéen sur les SNDD et sa mise en relation avec le réseau de l'UE sur le développement durable et avec les travaux de l'OCDE sur les SNDD. Dans ce contexte, la possibilité qu'aurait l'OCDE d'appuyer le deuxième atelier mentionné en ii) sera explorée.

Rapport de l'Examen/bilan régional

Un rapport de l'Examen/bilan régional des initiatives de développement durable en Méditerranée a été réalisé en 2005 sur la base des informations soumises par les pays. Établi sous forme de profils de pays, le rapport était destiné à évaluer l'état des activités en relation avec le développement durable dans la région. Une version actualisée de ce rapport a été présentée à la onzième réunion de la CMDD (24-26 mai 2006). Le Secrétariat compte à nouveau actualiser ce rapport régional et en présenter les conclusions à l'atelier régional qui sera organisé avec le concours financier du Programme Azahar de l'Espagne.

2. La première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD

Les 3 et 4 octobre 2006, le Secrétariat du PAM a organisé la première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD en vue de répondre aux besoins des pays appuyés par le PAM et à leur souci de partager leur expérience initiale, ainsi qu'ils l'avaient eux-mêmes souhaité lors de la onzième réunion de la CMDD à Chypre (24-26 mai 2006).

Pour développer des synergies et frayer la voie à une future collaboration avec d'autres initiatives en appui aux SNDD, la structure de l'atelier a tiré parti de l'atelier conjoint OCDE /CDD-ONU sur l'institutionnalisation du développement durable qui s'était tenu à Stockholm les 31 août et 1^{er} septembre 2006. Cet atelier avait pour but de faire l'inventaire des processus de SNDD, de partager les bonnes pratiques dans les structures de gouvernance pour le développement durable au niveau national, de suivre et réviser les SNDD, et d'élaborer et mettre en œuvre des SNDD dans les pays en développement.

Objectifs de la Session de travail

L'objectif général de la Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD consistait à renforcer les capacités en matière d'élaboration de politiques de développement durable dans les pays méditerranéens. À la fin de la Session, les pays se seraient forgé une perception commune des éléments essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une SNDD, auraient acquis un savoir-faire fondé sur de bonnes pratiques pour établir ces éléments et répondre aux défis et aux contraintes et auraient précisé les aspects organisationnels et gestionnels du processus dont ils ont la charge. En outre, les participants contribueraient à identifier les éléments de l'atelier régional proposé sur les SNDD ainsi que les éléments éventuels d'un réseau méditerranéen informel sur les SNDD. À l'évidence, ces

objectifs ambitieux ne sauraient être atteints d'un coup et nécessiteront d'autres Sessions de travail et une coordination. Cependant, lors de la session d'évaluation, tous les participants se sont déclarés satisfaits des résultats de cette première initiative.

En plus des huit pays participant au programme, Malte et l'Italie ont été invités en raison de leurs succès marquants dans la formulation de leur SNDD et, pour la dernière, de sa capacité à parrainer le programme.

Activités et résultats

Des groupes de travail parallèles ont suivi la présentation des réalisations et enjeux des pays sur certaines questions (engagement politique, participation, analyse et évaluation stratégique, information & communication, organisation et gestion du processus). Les séances de travail, où les pays eux-mêmes assumaient le rôle de facilitateurs, ont aidé les pays nouveaux venus à formuler les éléments de leur feuille de route pour la formulation de la SNDD et à dégager les principes directeurs et les indicateurs de suivi du processus. Au cours des séances plénières, les participants ont recensé les éléments qui pouvaient structurer l'atelier régional sur les SNDD et aider à asseoir la base d'un réseau régional sur les SNDD.

Les présentations remarquables faites par l'Égypte, Malte, le Monténégro et la République arabe syrienne au cours des séances de travail ont illustré la diversité des situations et le caractère commun des enjeux. Les pays ont réussi à imbriquer processus analytique et processus participatif pour parvenir finalement à formuler leur SNDD. Tous les participants ont explicitement admis la nécessité d'une convergence entre les différents cadres politiques nationaux. Les pays nouveaux venus prendront en compte les cadres existants et en tireront parti, alors que les pays plus avancés dans la formulation poursuivront leurs efforts d'harmonisation.

Si l'expérience montre que la formulation des SNDD n'est pas forcément coûteuse lorsque sont mobilisés la bonne volonté et le travail bénévole des parties prenantes, les aspects financiers restent préoccupantes pour tous ceux qui sont chargés de la formulation et de la mise en œuvre des SNDD. Mettant à profit la nature catalytique de l'appui financier du PAM à la formulation des SNDD, les pays qui ont progressé dans la formulation sont parvenus à attirer un financement complémentaire de bailleurs de fonds dans un cadre international ou bilatéral. Par exemple, le Monténégro a reçu un complément de ressources de l'Italie et du PNUD.

En ce qui concerne la mise en œuvre, les participants sont convenus de la nécessité d'insérer un plan financier dans le document de la SNDD. Diverses options ont été brièvement mentionnées, notamment l'affectation d'une ligne au développement durable dans les budgets des secteurs concernés. Bien que les aspects financiers aient été traités dans les activités passées de la CMDD, les stratégies financières pour la mise en œuvre des SNDD (ainsi que de la SMDD) mériteraient plus ample réflexion et de nouveaux travaux en vue de proposer des options d'instruments et mécanismes concrets de financement du développement durable.

L'ordre du jour de la première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

3. Progrès accomplis sur les questions thématiques de la SMDD

Suite à l'adoption par les Parties contractantes, à Portoroz, de la SMDD et du programme de travail de la CMDD, des groupes de travail ont été créés pour traiter les questions thématiques et les questions transversales qui s'y rapportent. Comme par le passé, l'Unité MED s'est enquis de l'intérêt manifesté et a demandé aux Parties contractantes de désigner leurs représentants au sein des différents groupes de travail. Dans le même temps, il a été confié aux Centres supports la tâche de constituer les groupes de travail ci-après et d'en être les facilitateurs:

- CAR/PB sur les thèmes:
 - i) Ressources en eau;
 - ii) Énergie et changement climatique;
 - iii) Agriculture de qualité et développement rural durable;
 - iv) Tourisme durable.
- CAR/PAP, sur la Gestion intégrée des zones côtières;
- REMPEC, sur la pollution marine provenant des navires.

A. Ressources en eau

Lors de la phase préparatoire de cette questions thématique, le Plan Bleu a reçu le concours de quatre pays volontaires (Turquie, France, Tunisie, Maroc) et a collaboré avec les principaux réseaux qualifiés en Méditerranée, à savoir le Secrétariat du GWP-Med (fonctions remplies par le MIO-ECSDE), l'Institut méditerranéen de l'eau qui réunit milieux économiques et autorités locales, Medwet (réseau méditerranéen de la Convention de Ramsar) et le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Les partenaires ont créé un comité d'experts chargé d'orienter et de suivre les activités du Plan Bleu dans ce domaine.

En mars 2006, un exercice a été lancé dans le but de documenter des exemples concrets de bonnes pratiques et de mesurer les progrès effectivement réalisés au cours des dernières années dans les grands domaines d'usage de l'eau (eau agricole, eau de boisson, eau industrielle) en termes de besoins en eau des écosystèmes, de politiques nationales et de politiques de coopération.

En septembre 2006, une réunion d'experts a permis de préciser la méthode d'organisation de l'atelier régional, lequel s'est tenu du 19 au 21 mars 2007 à Saragosse (Espagne). Les experts ont examiné les progrès réalisés dans la formulation des plans nationaux et les études régionales ainsi que les résumés des présentations proposées. Quarante communications ont été retenues pour être incluses dans le compte rendu de l'atelier régional. Le Plan Bleu a invité les pays méditerranéens à établir des rapports nationaux sur la base des spécifications énoncées en avril 2006. Les rapports visent à consigner les avancées obtenues et réalisables ainsi qu'à recenser les obstacles à surmonter et les outils politiques à forger.

Plus de cent participants provenant de 14 pays méditerranéens, des représentants des institutions nationales, du monde universitaire, du secteur privé et d'associations, se sont réunis à Saragosse les 19, 20 et 21 mars 2007 pour participer au troisième atelier régional sur l'eau et le développement durable en région méditerranéenne. Au cours des débats, les participants ont

évoqué les divers moyens d'optimiser les utilisations de l'eau : pour l'agriculture, l'industrie et le secteur ménager, tout en tenant compte des besoins en eau des écosystèmes.

Lors des trois journées qu'a duré l'atelier, il a été présenté des exemples de bonnes pratiques appliquées au plan local dans les divers secteurs d'utilisation de l'eau ainsi que les études réalisées en Méditerranée. Les débats ont fait ressortir la nécessité de mettre en commun les expériences fructueuses, d'établir des rapports sur les progrès accomplis en termes de demande en eau et de gestion de l'eau dans les pays méditerranéens, d'analyser les instruments politiques mis en œuvre, de recenser les principaux obstacles et de formuler des propositions pour l'intégration de la demande en eau dans les politiques de l'eau et les politiques sectorielles de même que les politiques de coopération internationale.

Il convient de mentionner diverses conclusions qui se sont dégagées de l'atelier, comme la nécessité d'améliorer les connaissances concernant les ressources disponibles ainsi que les besoins en eau actuels et futurs, de sensibiliser le grand public aux problèmes de la pénurie d'eau et aux économies d'eau à réaliser, d'associer activement les acteurs locaux aux mesures à prendre pour la gestion de la demande en eau et d'intégrer le facteur du changement climatique dans les stratégies de gestion de l'eau.

Les principaux messages émanant de ces travaux ont été présentés au public au cours d'une session ouverte du Forum permanent sur l'eau et la durabilité de l'Exposition Saragosse 2008.

B. *Énergie et changement climatique*

Vers la fin de 2005, les principaux réseaux qualifiés sur l'énergie en Méditerranée ont été contactés par le Plan Bleu et il a été convenu de créer un comité technique de pilotage pour suivre les activités du Plan Bleu sur le thème "Énergie et changement climatique". Les réseaux suivants ont été associés: OME (Observatoire méditerranéen de l'énergie), qui rassemble les principales entreprises d'électricité, ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie), ANME (Agence nationale pour la maîtrise d'énergie), MEDENER (Réseau méditerranéen des agences d'efficacité énergétique) MEDREP - un projet régional financé par l'Italie, UMET (Université méditerranéenne d'été), qui a organisé au cours des quatre dernières années des réunions sur ces questions, Institut de la Méditerranée/Réseau FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts économiques), lequel fait office de conseil auprès du Partenariat euro-méditerranéen, Helio International (ONG) et CAR/PP de Barcelone.

Un programme de travail a été convenu lors d'une réunion du comité technique de pilotage en février 2006. Ce comité est consulté par courriel sur une base régulière. En partenariat avec l'UMET, un atelier a été organisé en mai 2006 sur le thème de mécanismes de développement propres adaptés aux pays du sud de la Méditerranée. Un document récapitulatif contenant les principaux messages et conclusions a été établi. Les documents de travail ci-après ont été finalisés: i) paramètres de référence pour les études nationales; ii) aspects méthodologiques concernant les indicateurs de suivi complémentaires pour la SMDD; et iii) questionnaire national.

Douze pays ont donné une réponse positive pour la réalisation d'une étude nationale sur la base du mandat proposé par le Plan Bleu. La sélection des experts nationaux chargés de réaliser les études a été opérée et validée avec les pays volontaires. Les pays ne réalisant pas d'étude nationale ont reçu un questionnaire national.

Une étude régionale sur les tendances énergétiques dans la région à l'horizon 2020 a été réalisée en partenariat avec l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME). Une deuxième étude régionale prenant en compte les sources d'énergie renouvelables et les actions d'efficacité énergétiques en appui national au développement est en cours de réalisation. Une troisième étude régionale sur les avantages économiques d'un développement associé à un scénario énergétique alternatif est également en cours d'élaboration par l'Institut de la Méditerranée/Réseau FEMISE.

Le séminaire de clôture a été accueilli par la Principauté de Monaco les 29 et 30 mars 2007. Une quarantaine d'experts provenant de 12 pays méditerranéens, des représentants d'autorités et d'institutions nationales, d'institutions européennes et internationales, d'ONG, du secteur privé, et des membres d'associations, y ont pris part. Les débats ont été centrés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur les énergies renouvelables.

Le Forum a souligné qu'il importait d'améliorer la gestion de la demande énergétique (utilisation rationnelle de l'énergie) et de diversifier les offres d'énergie au moyen des énergies renouvelables, conformément à la recommandation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

Au cours de cette réunion de deux journées, les participants ont présenté des études de cas nationales sur les meilleures pratiques en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, ainsi que des expériences régionales. Les débats ont fait ressortir la nécessité de poursuivre l'échange d'expériences réussies pour évaluer les progrès réalisés par les pays méditerranéens en efficacité énergétique, pour analyser les instruments politiques mis en œuvre, pour recenser les principales difficultés rencontrées et avancer des propositions sur le développement à grande échelle des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Dans leurs conclusions, les participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire spécifique, de sensibiliser le public aux rapports entre énergie et changement climatique et d'obtenir une maîtrise (dans le Sud) ou une réduction (dans le Nord) des consommations d'énergie. Le groupe d'experts a également recommandé une réflexion approfondie sur les mécanismes économiques (tarification, subventions, taxation, tarifs de rachat, etc.) pour les initiatives en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. .

C. *Agriculture de qualité et développement rural durable*

Cette activité est menée de concert avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Elle a été lancée avec l'organisation d'un atelier d'experts en décembre 2006. Elle a été centrée sur les indicateurs complémentaires, sur une meilleure définition des rapports nationaux et sur la validation du mandat d'une étude à réaliser au niveau régional sur la territorialisation des approches du développement rural.

D. *Tourisme durable*

En mars 2006, une réunion d'experts (dont cinq appartenaient au groupe de travail de la CMDD, à savoir : Algérie, Ambiente Italia, Croatie, Maroc et Turquie) est convenue de mettre en place un réseau méditerranéen sur le thème de la contribution du tourisme au développement durable. Elle est également convenue de la définition des principaux domaines sur lesquels sera établi un questionnaire en vue d'analyser et d'évaluer les politiques de tourisme durable dans les pays volontaires ainsi que de l'analyse de la faisabilité dans l'avenir de réunions annuelles d'acteurs privés et publics qui seraient chargées de traiter de ces questions.

En 2007, le groupe d'experts, en concertation avec le groupe de travail, devait préparer le questionnaire, un comité directeur devait être mis sur pied et des partenaires être recherchés pour organiser une conférence régionale en 2008.

E. *Indicateurs de développement durable*

Pour mettre au point les 34 indicateurs prioritaires de suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, des fiches méthodologiques ont été préparées et diffusées en mai 2006.

Tous les pays ont été invités à désigner, sur une base volontaire, un correspondant chargé de collecter les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs au niveau national. Sept pays (Chypre, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte et Maroc) ont donné une réponse positive. Des questionnaires ont été établis et adressés aux correspondants pour les aider à réunir les informations de base et à calculer les indicateurs non disponibles sur la base des sources internationales. Dans le même temps, le Plan Bleu a commencé à collecter et à traiter les données internationales.

L'ensemble de ces données sera analysé en vue de présenter, au début de 2007, un premier projet de rapport exposant les grandes tendances du développement durable en Méditerranée sur la base des indicateurs prioritaires.

Le Plan Bleu s'emploie aussi à améliorer les méthodes de suivi du développement durable en Méditerranée; il propose de recourir à l'analyse multicritères sur la base de la cotation et de l'analyse comparative (benchmarking).

F. *Indicateurs côtiers de développement durable*

En vue de sélectionner les indicateurs complémentaires de suivi du développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée (espace littoral et maritime), le Plan Bleu a réuni, en décembre 2006, vingt experts internationaux et méditerranéens. Lors de cette réunion, qui constituait la première phase du processus de sélection, diverses expériences internationales en matière d'indicateurs côtiers ont été examinées avec des représentants de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, de l'AEE, du projet DEDUCE et de composantes du PAM. Une liste préliminaire d'indicateurs a été préparée et elle sera testée et validée en 2007.

H. Pollution marine provenant des navires

Le REMPEC était chargé de coordonner les tâches du groupe de travail de la CMDD sur "la pollution marine due aux navires". Ce groupe de travail devait aborder les actions proposées et consignées dans le programme de travail de la CMDD, à savoir la réalisation des objectifs spécifiques correspondants de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, conformément au calendrier y afférent, avec un éventuel financement complémentaire fourni par la Commission européenne.

La SMDD, en ce qui concerne la pollution marine par les navires, entérine la Stratégie régionale précitée, qui constitue la feuille de route de l'activité des Parties contractantes et du REMPEC pour les prochaines années. La Stratégie a assigné des objectifs et des délais convenus par les Parties contractantes en vue d'atteindre précisément les objectifs du groupe de travail.

Dans le même temps, les Parties contractantes ont adopté la SMDD et la Stratégie régionale ainsi que le programme de travail du Centre pour l'exercice biennal 2006-2007, lequel comportait plusieurs activités relatives aux objectifs de ladite Stratégie..

En ce qui concerne les moyens de réaliser l'objectif d'une suppression des rejets illicites par les navires, il existe déjà une activité prévue en 2007 intitulée "Organisation et déroulement d'un atelier régional sur un partenariat régional pour l'application effective des réglementations maritimes concernant la pollution opérationnelle".

En dehors des fonds alloués dans le budget approuvé par les Parties contractantes, le REMPEC recherche actuellement un financement complémentaire afin d'être en mesure d'organiser ce séminaire qu'il prévoit de tenir au dernier trimestre de 2007.

Des efforts seront faits pour attirer une participation élargie à d'autres parties prenantes, à savoir des représentants des ministères de la justice (procureurs nationaux) et des ONG.

K. Gestion intégrée des zones côtières

La principale activité relative à la mise en œuvre de la SMDD dans le domaine du développement durable des zones côtières de la Méditerranée a été le lancement du processus de négociation du protocole GIZC, conformément à la recommandation des Parties contractantes à Portoroz en novembre 2005. L'adoption du protocole GIZC est également la tâche la plus importante touchant la mise en œuvre de la SMDD en matière de gestion du littoral.

Ainsi que l'ont approuvé les Parties contractantes à leur dernière réunion à Portoroz, il a été créé un groupe d'experts désignés par les gouvernements. Plusieurs ONG régionales et organisations internationales participent activement au processus de négociation. Trois réunions du groupe d'experts ont eu lieu en 2006 et 2007. Bien que le groupe ait rencontré nombre de questions épineuses, des progrès louables ont été réalisés afin de concilier les vues entre pays sur ces questions. Pour l'heure, l'on est fondé à penser que le groupe d'experts mènera à bien ses travaux lors de sa quatrième réunion en juin à Split. Avant cette réunion, une série de consultations auront lieu dans plusieurs pays en vue de lever les réserves concernant certains articles du protocole et de frayer ainsi la voie à la signature du protocole à la fin de 2007.

Le protocole GIZC, une fois qu'il aura été signé et ratifié, devrait constituer un cadre juridique régional des plus utiles pour la gestion durable des zones côtières. Ce serait l'un des instruments les plus efficaces pour une mise en œuvre effective de la SMDD.

La sensibilisation aux problématiques du littoral méditerranéen est une activité permanente à laquelle le CAR/PAP prend une part active dans le cadre de plusieurs initiatives régionales. Cette activité est tenue pour déterminante dans le processus d'adoption et de mise en œuvre du protocole GIZC. Le programme SMAP III, qui est financé par l'UE, ainsi que la préparation du prochain projet du Partenariat stratégique FEM, sont les deux cas les plus notables où l'élément GIZC est très marqué. Ces deux initiatives progressent très bien, et il est prévu qu'elles contribueront aussi dans une large mesure à la mise en œuvre de l'élément GIZC de la SMDD.

Compte tenu de ce qui précède, l'on peut se demander si, pour l'heure, la création d'un groupe de travail thématique sur la GIZC contribuerait vraiment à mieux promouvoir cette problématique dans la région. Il est proposé que ce groupe de travail soit mis sur pied à un stade ultérieur, quand les questions prioritaires de la GIZC pourront être plus clairement définies, en particulier une fois que le processus de négociation du protocole GIZC aura été mené à bien..

4. Progrès accomplis par les composantes du PAM sur les activités relatives à la SMDD

1.. Prévention et réduction de la pollution d'origine terrestre

Après les avancées substantielles réalisées dans la mise en œuvre du PAS, marquées par l'élaboration et l'approbation des plans d'action nationaux (PAN) par les Parties contractantes, le MED POL a considéré que les premières priorités qui appelaient des efforts tout particuliers consistaient à veiller à la durabilité – notamment financière – de l'application de ces plans, et à favoriser la poursuite du processus participatif qui s'était caractérisé par l'association active des autorités nationales et locales, du secteur privé et des ONG à la formulation des PAN

Un certain nombre de dispositions prometteuses ont été prises. Tout d'abord, il a été procédé à un examen critique du contenu des PAN, et notamment du type d'interventions que les pays comptaient effectuer pour atteindre les objectifs du PAS et en acquitter les coûts. L'examen a permis de tenir compte de la préparation d'une nouvelle stratégie fondée sur deux principaux éléments: la fixation des priorités régionales et nationales à l'horizon 2010 et le lancement d'un processus, lequel, dans le prolongement d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, finira par déboucher sur un mécanisme de différenciation pour l'application d'un processus de réduction de la pollution judicieux et équitable. Sur ces deux questions, plusieurs réunions se sont tenues avec des experts et les coordonnateurs nationaux, et les négociations sont en cours.

Le processus participatif, de nature très novatrice, qui a conduit les pays à élaborer leurs PAN autour d'objectifs et d'actions pleinement partagés par tous les secteurs de la société civile, a été considéré comme un élément clé qui pourrait faciliter et garantir la durabilité de l'application concrète des interventions consignées dans les PAN. Dans un premier temps, le MED POL prépare un Système d'information fondé sur Internet qui pourrait faciliter la diffusion à un public élargi d'informations et de données sur l'état du milieu marin et sur l'état d'avancement des diverses actions de réduction de la pollution énoncées dans les PAN afin de favoriser l'adhésion et la participation effective de ce public. Le Système d'information MED POL est la suite donnée à la décision du Forum des ONG qui s'est tenu l'an passé et qui avait pour but de définir des

mécanismes susceptibles de faciliter la participation de la société civile à la mise en œuvre à long terme des PAN.

S'agissant d'assurer la durabilité financière, en plus des négociations sur un mécanisme de différenciation approprié, des contacts très positifs ont été pris avec le FEM, le FFEM, la Banque mondiale et la BEI. De fait, dans le cadre du nouveau Partenariat stratégique FEM qui est proposé et qui devrait être lancé en 2008, parallèlement à un vaste programme de renforcement des capacités concernant les aspects techniques, juridiques et institutionnels des PAN, également appuyé par le FFEM, il a été proposé de créer au sein du MED POL un mécanisme/plateforme qui pourrait, dans le long terme, rapprocher projets/pays et donateurs/opportunités financières.

De plus, le Fonds d'investissement créé par la Banque mondiale au sein du Partenariat représenterait une perspective importante pour les pays ayant besoin de fonds pour leurs investissements. Parallèlement, au titre de l'Initiative "Horizon 2020" de la CE à laquelle le PAM et le MED POL sont associés comme partenaires, la BEI a considéré les PAN comme des documents officiels exposant de manière réaliste les besoins et les engagements des pays dans le domaine de la réduction de la pollution. En conséquence, après avoir, de concert avec le MED POL, examiné les priorités et les coûts prévus, la BEI a noué des contacts et amorcé des rencontres avec plusieurs pays en vue de négocier des prêts éventuels pour l'exécution des interventions spécifiques énumérées dans leurs PAN.

J. Modes de production et de consommation

Le changement des modes de production et de consommation non durables est l'un des quatre grands objectifs de la SMDD. C'est pourquoi le CAR/PP a adopté une approche intégrée de la production et de la consommation afin de traiter la durabilité de manière plus holistique, ainsi que l'ont déterminé les nombreuses enceintes environnementales internationales et l'expérience acquise de longue date par le Centre dans le domaine de la production. Il n'est plus possible de traiter la production sans traiter également la consommation. Par conséquent, il incombe actuellement au CAR/PP de promouvoir des mécanismes conduisant à des modes durables de production et de consommation en Méditerranée.

Conformément au plan de travail du Centre, les activités suivantes ont été menées depuis la dernière réunion de la CMDD:

Publication sur le point des connaissances concernant la production durable en Méditerranée

Le CAR/PP publie ce rapport tous les deux ans afin de communiquer un bilan et un suivi périodiques des tendances du développement industriel et des progrès réalisés par les pays méditerranéens pour appliquer des modes de production durables dans l'industrie. La dernière édition de ce rapport a paru au début de l'année 2007 dans la Série des rapports techniques du PAM.

Rapports de base sur la consommation durable

En février 2007, le CAR/PP a finalisé un rapport interne dans lequel le Centre aborde des questions essentielles telles que: Qu'entend-on par consommation durable? Quelles sont les principales initiatives internationales prises au niveau institutionnel? Qui sont les acteurs clés?

Quelles sont les déficiences dans la région méditerranéenne et qu'est-ce qui peut être fait dans le cadre du PAM. Actuellement, le CAR/PP prépare un nouveau rapport pour évaluer les principales initiatives prises par des agences locales, des associations de consommateurs, des ONG et d'autres acteurs de la société civile en vue de promouvoir l'adoption par la population de modes de consommation durables et de modes de vie écologiquement rationnels.

Groupe de travail sur la production et la consommation durables

Le CAR/PP jette actuellement les bases de la création d'un groupe de travail sur *la production et la consommation durables*, au sein duquel des experts, des représentants d'organisations gouvernementales, des associations de consommateurs, du monde des affaires, du secteur industriel et de la société civile discuteront et définiront les priorités et les besoins en vue d'appliquer la production et la consommation durables dans les pays méditerranéens. Compte tenu de la nature transversale de *la production et de la consommation durables* par rapport aux sept domaines d'action prioritaires de la SMDD, le groupe travaillera en étroite concertation avec les autres groupes traitant de ces domaines. D'un autre côté, le groupe de travail doit prendre en compte les travaux déjà réalisés par d'autres processus du même ordre au niveau mondial et viser à nouer des liens avec ces initiatives en vue de tirer parti des synergies et d'éviter que les efforts ne fassent double emploi. À cet égard, le CAR/PP a amorcé des contacts avec le Secrétariat du Processus de Marrakech de même qu'avec la Division du PNUE consacrée à la production et à la consommation durables au niveau mondial (Division Technologie, Industrie et Économie – DTIE/PNUE), qui sert de cadre d'inspiration général des politiques méditerranéennes sur cette question.

Créer des partenariats avec les associations professionnelles

En 2006, le CAR/PP a engagé un processus de création de nouveaux partenariats avec les associations professionnelles de Méditerranée pour la mise en place de mécanismes conduisant à des modes de production durables. Le Centre a récemment signé un accord avec l'Association des chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME), en vue d'une collaboration pour promouvoir l'éco-efficacité et la durabilité des entreprises en Méditerranée. Une première initiative lancée au titre de cet accord a consisté à coorganiser le III^e Forum euro-méditerranéen sur le développement durable (ECO MEDA FORUM 2007), une plateforme entrepreneuriale de la zone méditerranéenne et un lieu de rencontre d'experts, organisations internationales et partenariats d'entreprises qui représentent le secteur privé de la zone euro-méditerranéenne et le milieu des chefs d'entreprise. Le CAR/PP a tenu, dans le cadre de ce Forum, la sixième réunion biennale de ses Points focaux nationaux (PFN) auxquels il a ainsi offert la possibilité de bénéficier de cette enceinte.

Impliquer les universités

Le CAR/PP a lancé un projet visant à favoriser l'introduction par les universités méditerranéennes de la production plus propre dans leurs programmes d'enseignement. La première et la deuxième phases du projet ont été exécutées en 2006 et ont consisté à préparer un manuel électronique sur la prévention de la pollution dans les entreprises à l'intention des étudiants des universités (consultable sur www.cprac.org) et à organiser un atelier régional pour l'introduction de l'éco-gestion dans les programmes d'enseignement des universités. Au cours de cet atelier, des professeurs d'Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, Italie, Libye, Malte, Slovaquie, Syrie et Turquie ont échangé leurs expériences d'enseignement sur les questions relatives à la production plus propre et autres mécanismes écologiquement rationnels de gestion industrielle à leurs universités respectives. Sur la base

des résultats de l'atelier, il sera lancé en 2007 un projet pilote pour l'introduction d'e-cours (ou télécours) dans les universités et pour la mise en place d'un réseau de professeurs d'université enseignant la production plus propre.

Parallèlement aux initiatives précitées, le CAR/PP a aussi mené toute une série d'activités basées sur une participation active du Centre à l'introduction des questions de production et de consommation durables dans quatre domaines d'action prioritaires de la SMDD, à savoir : eau, énergie-changement climatique, agriculture et tourisme

De même, le CAR/PP a poursuivi ses activités dans le domaine de la formation, des études techniques et des publications encourageant l'application de modes de production durables dans le secteur industriel méditerranéen.

K. Information & Communication (IC)

L'INFO/RAC a inscrit la mise en œuvre de la *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable* comme cadre politique général à partir duquel sont formulés et exécutés ses divers domaines prioritaires et activités connexes. Plus concrètement, le Centre a lancé et anime l'élaboration d'une Stratégie d'Information & Communication pour la SMDD, qui doit être intégrée au sein de cette dernière pour permettre sa visibilité et sa mise en œuvre dans le long terme.

La onzième réunion de la CMDD (Nicosie, 2006) est convenue d'une approche à deux paliers proposée par l'INFO/RAC, à savoir:

- élaboration plus poussée de la *Vision d'Information & Communication* pour la SMDD afin de la convertir en une *Stratégie*;
- conception et exécution d'une série d'activités IC "pilotes" destinées à valider la stratégie IC proposée pour la SMDD et, dans le même temps, à rehausser la visibilité de celle-ci, y compris des options pour son amélioration sur la base des enseignements tirés.

L'idée a été - et continue d'être - de tester et partager progressivement la stratégie avec les divers acteurs et partenaires concernés et d'assurer ainsi, par le biais d'une approche participative, sa formulation définitive; un vaste processus de consultation a été mis en place à travers une série d'activités pilotes visant à concevoir et finaliser la stratégie IC.

Sur la base du postulat ci-dessus, le *30^e anniversaire de la Convention de Barcelone* a fourni une occasion unique et une "vitrine" à la Stratégie globale d'Information & Communication pour la SMDD ainsi qu'aux activités du PAM/PNUE et aux objectifs de la Convention. L'événement a servi de catalyseur pour atteindre la communauté méditerranéenne et communiquer avec celle-ci et pour marquer une ère nouvelle de prise de conscience et participation accrues du public.

En 2006, les principales activités de l'INFO/RAC dans les trois domaines prioritaires en rapport avec la SMDD ont été les suivantes:

Technologies Information & Communication

1. Évaluation des utilisateurs et des technologies, finalisation des options conceptuelles les plus viables et appropriées pour l'InfoPAM – l'infrastructure/réseau commun de partage des informations;
2. Données d'entrée, conception, application et mise à jour du site web/intranet/CMS pour la SMDD (www.medstrategy.org);

Information, éducation et participation du public

1. Élaboration de la Stratégie d'Information & Communication pour la SMDD;
2. Accord avec l'agence de publicité renommée "Bates" en vue d'une maquette innovante pour une campagne de sensibilisation à la SMDD, sans frais de réalisation;
3. Publication du magazine EcoMedia - "un guichet en ligne" pour échanger vues et observations sur la SMDD et son intégration dans le site web/intranet/CMS www.medstrategy.org (en anglais, français, italien et arabe);
4. Réalisation, traduction en différentes langues et diffusion dans divers pays d'un numéro spécial du magazine EcoMedia -"FOTOCult"- centré sur les questions de la SMDD;
5. Organisation du Prix de l'environnement méditerranéen en septembre 2006, en Turquie;
6. Organisation de la première Semaine Bleue-Journée MED (17-21 septembre 2006) à Antalya - Turquie;
7. MEDITERRANEA, vidéo consacrée à la commémoration du 30^e anniversaire de la Convention de Barcelone;
8. Conférences médias: La conservation des baleines en mer Méditerranée (Tunisie); La flore et la faune des Parcs (Italie); La protection des récifs de corail (Tunisie); Dépolluer la Méditerranée (Chypre); Table ronde internationale à "Stelle di Mare lungo il fiume" (Italie); Dossier sur l'état de santé des côtes méditerranéennes (Grèce); La crise de l'environnement au Liban (Italie); La Conservation du phoque moine (Turquie); Point de presse sur la pollution industrielle (Égypte);
9. Éducation et renforcement des capacités: 1) Un premier projet pilote dans le domaine de la formation professionnelle IC a démarré avec le stage euro-méditerranéen de journalisme environnemental organisé à Ascea Marina (Salerne, Italie). Le stage, conduit par des journalistes spécialisés et des professeurs d'université, s'adressait à des journalistes désireux d'approfondir leurs connaissances mais aussi à des titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'université voulant acquérir les connaissances et techniques de base de l'information en matière d'environnement et de développement durable. Trente étudiants provenant de tous les pays méditerranéens ont suivi le stage de neuf semaines, soit un total de 300 heures d'enseignement (théorie et pratique); 2) Une maîtrise ès politique internationale et conservation de l'environnement mondial de l'Université de Viterbe a été organisée par l'INFO/RAC en collaboration avec le Ministère italien de l'environnement.

L'élaboration de l' InfoPAM et la création de la stratégie IC pour la SMDD ont été des occasions uniques de rehausser le profil de la SMDD et des SNDD ainsi que le rôle et les réalisations de premier plan de l'Unité MED à cet égard. Lors de la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD, l'INFO/RAC a informé les membres du stade atteint dans l'élaboration de la stratégie sur la base de la "Vision IC pour la SMDD ", stratégie qui sera présentée à la douzième réunion de la CMDD pour examen avant d'être soumise à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour approbation.

L. Aires spécialement protégées et biodiversité

Les principales activités menées par le CAR/ASP au cours de la période considérée dans le présent rapport l'ont été dans le cadre d'un partenariat étroit avec les institutions régionales et internationales pertinentes.

S'agissant du lancement de la mise en œuvre du PAS BIO, il a été réalisé avant tout grâce à la contribution du CAR/ASP au projet PDF B du Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. Ce projet permettra d'exécuter les activités du PAS BIO destinées : i) à créer et à améliorer la gestion des aires protégées marines et côtières; ii) à réduire les prises accidentelles et à appliquer l'approche écosystémique aux pêches dans la région. La première activité a été conçue en concertation étroite avec le WWF et le Réseau de gestionnaires d'aires protégées marines en Méditerranée (MedPAN), tandis que la seconde a été mise en place en collaboration avec la CGPM/FAO. De plus, un Plan opérationnel est en cours d'élaboration pour accélérer la mise en œuvre du PAS BIO au cours du prochain exercice biennal (2008-2009).

L'objectif de protection des zones de haute mer est poursuivi dans le cadre de la collaboration avec ACCOBAMS sur la création de certaines aires protégées à cet effet, dans les parties centrale et occidentale de la Méditerranée. De même, une collaboration avec la FAO et la CGPM est en cours pour favoriser la création d'aires protégées situées dans trois zones clés dont la profondeur ne dépasse pas 800 m. En outre, des contacts ont été amorcés avec la DG ENV D2 de la CE, département Eau et Milieu Marin, pour obtenir un appui à la création d'aires protégées de haute mer, y compris le choix des emplacements prioritaires. D'autre part, le CAR/ASP continue à aider un certain nombre de pays méditerranéens à identifier et à créer des aires protégées marines le long de leurs côtes, mais aussi en haute mer.

Ces activités, qui visent à répondre au programme de travail mondial de la Convention sur la diversité biologique (CDB) concernant les aires protégées, sont exécutées en concertation avec les instances nationales compétentes se consacrant à la biodiversité marine et côtière et avec d'autres organisations internationales comme l'UICN.

Des efforts sont également faits pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les domaines de la gestion des aires protégées marines et côtières, de la conservation des espèces menacées, des techniques de réhabilitation et de l'étude des herbiers marins et de la flore algale en recourant à des méthodes d'observation non destructrices.

Par ailleurs, le CAR/ASP, en collaboration avec l'Unité MED, met actuellement sur pied un groupe de travail sur la question thématique "Gestion durable de la diversité biologique et ajustement des principes et directives d'Addis-Abeba à la région méditerranéenne".

M. Patrimoine Culturel

Le Programme des 100 sites historiques méditerranéens, hébergé et appuyé financièrement par l'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille, porte sur l'environnement culturel des pays méditerranéens. Il répond à plusieurs thèmes et fournit une assistance technique avec le soutien de la Direction des relations internationales de la Ville de Marseille et du Bureau régional de la Banque mondiale dans cette même ville.

Au cours de la période considérée, le Programme des 100 sites historiques méditerranéens a participé à des séminaires de formation à Marrakech, Alger, Damas, Amman et Alexandrie sur la stratégie de développement des villes, les risques majeurs naturels, la gestion des déchets et de l'espace public, l'accent étant mis désormais sur le changement climatique et ses implications pour les territoires méditerranéens.

La Déclaration commune signée lors d'un Sommet des villes tenu à Marseille, par les maires d'Alexandrie, Barcelone, Gênes, Izmit, Lyon, Mekhnès, Tunis, Alger, Casablanca, Haïfa, Le Pirée, Rabat et Marseille, continue de servir de cadre de travail.

L'appui spécifique du Programme à la SMDD concerne les avancées dans les sept domaines d'actions prioritaires, en particulier le point 2.7 "promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières".

Les actions menées depuis Marseille établissent une relation permanente entre les aspects techniques des thèmes environnementaux et leur dimension culturelle.

Activités

Depuis le dernier rapport d'avancement de la CMDD, un atelier sur le thème "Identités culturelles, valeurs partagées" a été organisé conjointement avec la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe en vue de créer un instrument de lecture pluriculturelle du patrimoine.

De même, le Programme a participé à un cours de formation sanctionné par un certificat en tourisme culturel et développement durable à l'initiative de l'Université Senghor d'Alexandrie (1^{er}- 9 avril 2006, Alexandrie).

Dans le cadre du Forum international des collectivités locales, un atelier sur le "Patrimoine Habitat" s'est tenu à Casablanca (Maroc) du 24 au 26 janvier 2007 sur le thème "Coopération décentralisée au service du développement économique des territoires".

Au titre de l'accord de coopération conclu entre Marseille et Tunis, des activités ont été menées de concert avec la Direction des relations internationales de la Ville de Marseille sur l'aménagement urbain dans la perspective de l'établissement d'un Système d'informations géographiques à dimension patrimoniale à Tunis. Il existe également un accord de coopération entre Marseille et Alger sur les questions de l'aménagement urbain et de l'habitat.

L'activité récemment développée avec le Conseil de l'Europe concerne les identités culturelles et leur rôle dans le développement durable des sites et des territoires.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA SMDD

Bien que la SMDD présente l'avantage exceptionnel de s'inscrire dans un ensemble juridique international bien établi et qu'elle bénéficie d'efforts intensifs de communication, sa mise en œuvre constitue toujours un défi majeur et appelle encore une forte impulsion. Au delà de l'approche traditionnelle par groupes de travail qui sont animés par les CAR qui en ont la charge, il reste à définir et à lancer des actions pilotes. Les pays qui, par ailleurs, sont tenus de répondre à d'autres processus régionaux et internationaux astreignants, appellent une cohérence, une harmonisation et une orientation quant aux modalités de mise en œuvre de la SMDD au niveau national.

Une mise en œuvre effective de la SMDD exige des mesures concrètes aux niveaux régional et national. Dans ce processus de mise en œuvre, les pays sont les principaux acteurs, appuyés par les composantes du PAM. Le rôle de celles-ci est de concrétiser les objectifs de la SMDD en encourageant, soutenant et facilitant l'élaboration et/ou la mise en œuvre de stratégies et actions pilotes régionales et nationales. À cet égard, les interventions/activités des composantes du PAM devraient toujours être comprises comme un appui aux processus politiques nationaux.

Sur la base de la SMDD adoptée par les Parties contractantes, le Secrétariat a élaboré un plan de mise en œuvre pour la période 2008-2011 et le programme de travail 2008-2009. Ce plan de mise en œuvre fera fond sur les avantages comparatifs des différents CAR et tirera parti des différents groupes de travail en cours de mise en place.

Le plan de mise en œuvre prend en compte:

- ❖ le programme de travail de la CMDD et les développements intervenus au niveau international, en particulier le programme de travail pluriannuel de la CDD-ONU;
- ❖ le rôle du PAM et de ses composantes dans la mise en œuvre de la SMDD;
- ❖ le rôle que les autres acteurs du développement durable dans la région peuvent jouer pour diriger la mise en œuvre avec l'appui d'autres partenaires, s'il y a lieu;
- ❖ les éventuels partenariats et synergies qui pourraient être suscités entre différentes composantes du PAM et entre le PAM et d'autres initiatives en matière de développement durable;
- ❖ le mécanisme nécessaire pour assurer la coordination et suivre l'ensemble de la mise en œuvre.

Le plan de mise en œuvre pour la période 2008-2011 et le programme de travail 2008-2009 seront soumis à la CMDD pour examen et approbation ((UNEP(DEPI)/MED WG.313/5.

Groupes de travail

La création et le fonctionnement des groupes de travail appuyés par les CAR concernés ont joué un rôle important dans l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. (SMDD). Cependant, avec l'adoption de cette dernière par les Parties contractantes, l'objet et la portée des groupes de travail ont changé et ils devraient désormais avoir pour finalité de faciliter la mise en œuvre de la SMDD.

Si certaines composantes du PAM ont une vision précise de l'objet des groupes de travail, d'autres peuvent avoir l'impression que ceux-ci ne leur offrent plus de marge d'action et

abordent le processus de mise en œuvre de la SMDD de la même façon qu'ils le font pour leur programme d'activités.

Du fait du passage de la formulation à la mise en œuvre, le rôle, les fonctions et le mode de fonctionnement des groupes de travail doivent être revisités. Les groupes de travail devraient devenir davantage tournés vers l'action en cherchant à insérer leurs résultats dans les différents processus nationaux et régionaux.

Étant donné l'importance des questions transversales dans la SMDD, les groupes de travail ne devraient pas opérer isolément les uns des autres et ne pas focaliser exclusivement sur les aspects techniques.

Pour assurer la coordination entre les groupes de travail, accroître l'efficacité et obtenir des impacts, les groupes de travail devraient avoir une structure et un mode opératoire similaires. Ils devraient se caractériser comme suit:

- Objet, objectifs, mandat et résultats escomptés;
- Durée de vie, plan de travail avec ses jalons, réunions, lieu, dates provisoires, tâches et prestations à fournir;
- Procédures de travail, suivi, information et rapports;
- Synergies et partenariats avec d'autres CAR et initiatives en matière de développement durable dans la région en dehors du PAM.

Sur la base de ces informations formatées, les profils des groupes de travail devraient être communiqués aux différents partenaires et parties prenantes, via les divers sites web des composantes du PAM. En outre, le recours à un formulaire commun aiderait à suivre et à évaluer le programme de travail de la CMDD dans son ensemble, favorisant ainsi la réflexion et l'amélioration spontanées.

Le Secrétariat s'efforcera d'appuyer ce processus très important en prenant part, le cas échéant, aux réunions des groupes de travail et, selon les moyens financiers disponibles, en contribuant soigneusement au flux d'informations et en apportant aussi un concours financier, si nécessaire et en fonction du budget approuvé.

Le rôle des groupes de travail thématiques dans l'œuvre de la CMDD a été examiné au cours de la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD qui a également tiré quelques conclusions (**annexe III**)

Lors de la douzième réunion de la CMDD à Istanbul, les membres de la CMDD seront invités à exprimer leurs vues sur l'approche ci-dessus, en partageant aussi l'expérience de leur participation à l'un des groupes de travail qui ont été créés pour la mise en œuvre de la SMDD.

IV. DOUZIÈME RÉUNION DE LA CMDD

1. Préparation de la douzième réunion de la CMDD

En établissant l'ordre du jour de la douzième réunion de la CMDD et en accord avec le Comité directeur de la CMDD (9 mars 2007 – Athènes, Grèce), le Secrétariat a pris en compte les propositions formulées à la dernière réunion de la CMDD à Nicosie. De fait, le Comité directeur a souscrit à la proposition que la réunion de la CMDD dure deux journées et n'examine qu'un nombre limité de questions ou de thèmes relatifs à la mise en œuvre de la SMDD, ménageant ainsi davantage de temps pour les débats, éventuellement aussi lors de séances parallèles.

Comme l'avait aussi proposé la onzième réunion de la CMDD à Nicosie (Chypre, 24 – 26 mai 2006) et en avait convenu la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD, les progrès enregistrés par les composantes du PAM dans l'exécution de leurs activités relatives à la SMDD seront exposés à la réunion dans une présentation d'ensemble faite par le Secrétariat.

La onzième réunion du Comité directeur de la CMDD (9 mars 2007 – Athènes, Grèce) est convenue que la douzième réunion de la CMDD (30-31 mai 2007 – Istanbul, Turquie) débattera de la question du changement climatique en Méditerranée, eu égard en particulier à l'énergie et au tourisme. De plus, elle examinera le rapport d'avancement, la mise en œuvre du programme de travail par les composantes du PAM, et elle examinera et approuvera la Stratégie d'Information & Communication pour la SMDD.

Au moment où se tiendra la réunion de la CMDD à Istanbul, le projet de documents élaboré par le comité de rédaction d'après-session constitué à Catane dans le cadre du processus de l'évaluation externe du PAM, devrait en être à un stade avancé de préparation. Les diverses options qui s'offrent pour le mandat, la composition et le règlement intérieur de la CMDD seraient déjà connues des membres de la CMDD qui sont également Points focaux du PAM mais non des autres. Par conséquent, la réunion de la CMDD sera informée des recommandations proposées concernant le mandat et la composition futurs de la CMDD.

2. Ordre du jour proposé

Conformément à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, tel qu'il a été réitéré par le Directeur exécutif du PNUE, visant à mobiliser l'ensemble de la famille des Nations Unies pour faire progresser le débat sur le changement climatique, et compte tenu de l'importance de cette question pour la Méditerranée, le Secrétariat a, de concert avec le CAR/PB, proposé, et le Comité directeur est convenu, que le principal point inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CMDD serait "Le changement climatique dans le bassin méditerranéen" en privilégiant ses aspects "énergie" et "tourisme", deux questions thématiques que le PB a amplement traitées.

Changement climatique dans le bassin méditerranéen,

Il est admis dans le monde entier que l'évolution la plus critique que connaît aujourd'hui notre planète est celle du climat. Dans un rapport de publication récente, l'Union européenne prévoit que le continent sera dévasté par les effets de ce changement.

S'agissant de la Méditerranée, le même rapport prévoit que le tourisme devrait pâtir de températures devenues trop élevées pour les vacanciers et que les pays pourraient perdre leur agriculture en raison des sécheresses et faire face à de grandes menaces résultant de l'élévation du niveau de la mer.

Aux termes de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), qui est le cadre multilatéral pour s'attaquer à tous les aspects du changement climatique, le système climatique a changé à l'échelle tant mondiale et régionale, la plupart de ces changements étant imputables aux activités humaines. Les concentrations atmosphériques des principaux gaz à effet de serre d'origine anthropique ont atteint leurs niveaux records dans les années 1990, avant tout du fait de la combustion de combustibles fossiles et des transformations intervenues dans l'agriculture et l'utilisation des sols. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut dans son troisième rapport d'évaluation que, selon de nouveaux éléments fortement probants, la plus grande partie du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est imputable aux activités humaines.

Les effets du changement climatique peuvent réduire à néant les efforts consentis pour atteindre les objectifs du développement durable, notamment en augmentant la pauvreté dans les pays en développement. En outre, les modes de développement, de production et de consommation ont divers impacts sur le système climatique. De plus en plus, le changement climatique est envisagé dans le contexte plus large du développement durable, par exemple en intégrant les politiques concernant le climat dans la planification du développement national et dans les stratégies nationales de développement durable.

Dans le programme de travail de la CMDD, le thème du changement climatique est juxtaposé à une question comme celle de l'énergie pour être traité au cours du cycle 2006/2007. En outre, le domaine d'action prioritaire 2.1 de la SMDD prévoit la gestion durable de l'énergie et l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci. Les objectifs poursuivis au titre de ce domaine d'action en ce qui concerne le changement climatique comprennent la maîtrise, la stabilisation et la réduction, selon le cas, des gaz à effet de serre et l'intégration dans les plans de développement nationaux de mesures d'adaptation au changement climatique.

Plus concrètement, la SMDD invite les pays méditerranéens à coopérer à l'application de la Convention-cadre sur le changement climatique et du mécanisme de flexibilité de son Protocole de Kyoto, de se préparer à la phase de l'après-2012 et de canaliser vers la région les investissements destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle exhorte aussi à développer des synergies avec le Programme méditerranéen sur les énergies renouvelables (MED REP), la plateforme méditerranéenne de Rome sur l'énergie (REMEP) et la politique énergétique euro-méditerranéenne.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les objectifs de la SMDD consistent à intégrer le concept dans les politiques nationales et à élaborer des plans de développement

pour anticiper les risques et adapter les zones les plus exposées au changement climatique de la Méditerranée, en particulier les îles, les deltas et les zones agricoles arides.

Le thème du tourisme durable est aussi inscrit au cycle 2006/2007 du programme de travail de la CMDD. De fait, la promotion du tourisme durable est l'un des domaines d'action prioritaires de la SMDD et a pour but de réduire les effets territoriaux et environnementaux néfastes du tourisme, de favoriser des aménagements touristiques durables, d'accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les collectivités locales et d'améliorer la gouvernance à cet effet.

Le Plan Bleu a déjà réalisé d'amples travaux sur la question du changement climatique. Un atelier sous-régional sur "un mécanisme de développement propre (MDP) dans les pays du sud de la Méditerranée – forces et faiblesses – défis et perspectives" a été organisé en mai 2006 sous l'égide de la CMDD avec l'appui de l'ADEME, du CEA, de l'OME et l'IMUT. L'atelier avait pour objet d'évaluer la situation du MDP dans la région, de partager des expériences et, avec les parties prenantes et les spécialistes concernés, d'évaluer les questions de l'application opérationnelle de projets MDP en vue de permettre à la région de tirer le meilleur parti possible de ce mécanisme.

En privilégiant le thème "Changement climatique en Méditerranée" à la douzième réunion de la CMDD, il s'agit d'instruire les membres de la Commission des effets éventuels du changement climatique dans cette région, eu égard notamment aux aspects "énergie" et "tourisme", et d'envisager de proposer à la prochaine réunion des Parties contractantes des options politiques et/ou des actions possibles visant à répondre au défi du changement climatique au niveau régional.

V. COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

Conformément au règlement intérieur de la CMDD au début de la première séance de chaque réunion, la Commission élira le Comité directeur qui se composera d'un Président, de cinq Vice-Présidents et d'un Rapporteur. Le Comité comprendra quatre membres représentant les Parties contractantes, y compris de droit le Président du Bureau des Parties contractantes, et un représentant de chacun des trois groupes - autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG.

Au début de la douzième réunion à Istanbul, le Secrétariat proposera une liste de pays et de représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales qui ont fait part de leur souhait d'entrer au Comité directeur, pour examen et approbation par la CMDD. Le Secrétariat a écrit aux membres de la CMDD pour leur demander s'ils souhaitent exprimer un tel souhait. La sélection des membres du Comité directeur doit se faire sur la base d'une répartition géographique équitable.

OIG et Comité directeur

Au cours de la onzième réunion de la CMDD à Chypre, deux membres de la CMDD représentant des organisations intergouvernementales ont demandé à entrer au Comité directeur mais il leur a été répondu qu'elles ne pouvaient le faire car elles ne relevaient d'aucune des trois catégories spécifiques répondant aux critères d'adhésion à la Commission, à savoir les autorités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG.

Le Secrétariat a soulevé cette question à la onzième réunion du Comité directeur en sollicitant une orientation à ce sujet. Le Comité directeur, tout en approuvant la position adoptée par le Secrétariat, a estimé que les discussions sur le rôle et la fonction futurs de la CMDD devraient porter sur la question de sa composition, et notamment sur l'entrée d'organisations intergouvernementales au Comité directeur de la CMDD, compte tenu de la contribution que celles-ci pourraient apporter à la réalisation des objectifs de la Commission.

Les conclusions de la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD ainsi que la liste des membres actuels et anciens du Comité directeur figurent à l'**annexe III** et à l'**annexe IV**, respectivement, du présent rapport.

VI. LA CMDD ET LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DES POINTS FOCaux DU PAM

Dans le rapport sur l'évaluation externe du PAM qui a été examiné à la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane (11-14 novembre 2006), un certain nombre de recommandations ont été faites concernant le rôle futur de la Commission méditerranéenne du développement durable. Des projets d'amendements au règlement intérieur de la CMDD ont également été proposés.

Comme on pouvait le prévoir, ces recommandations ont suscité un débat animé et des plus utiles auquel ont pris part la plupart des participants.

D'aucuns ont plaidé en faveur de la recommandation tendant à ce que la CMDD reste un organe de consultation auprès des Parties contractantes sur les questions politiques et techniques ainsi qu'un mécanisme d'analyse, de suivi et d'évaluation. Le caractère unique de la CMDD en tant qu'enceinte régionale réunissant des représentants de gouvernements, d'ONG et de la société civile et du monde des affaires devrait être pleinement mis à profit, par exemple en créant des partenariats.

Des intervenants ont estimé que le principal problème qui se posait à la CMDD était le fait que les composantes du PAM avaient tendance à ne pas la considérer comme une partie intégrante du système du PAM. Les réunions plénières de la CMDD n'avaient pas répondu aux attentes et il était nécessaire d'en améliorer les ordres du jour. Il faudrait aussi s'efforcer d'attirer toute une série de parties prenantes et des personnalités de prestige. La réunion a admis dans son ensemble qu'il conviendrait de favoriser la synergie avec la CDD-ONU.

Des intervenants ont proposé de changer la composition de la CMDD en un petit groupe de personnes éminentes désignées par les Parties contractantes mais qui ne seraient pas nécessairement de leurs ressortissants. D'autres participants ont proposé que des personnalités éminentes soient invitées de temps à autre sur des sujets particuliers, sans bénéficier d'un statut permanent. Selon une autre opinion, la Commission devait poursuivre telle qu'elle était et désigner ou créer un comité consultatif de personnes éminentes. Plusieurs participants ont déclaré que sa composition devait refléter la répartition géographique des Parties contractantes.

Il a été souligné qu'il devrait y avoir une représentation accrue de parties prenantes telles que les autorités locales, les acteurs socio-économiques, la communauté scientifique, les ONG et les organisations intergouvernementales. Il a été proposé qu'un profil et des critères de sélection pour l'adhésion soient établis et distribués aux Points focaux du PAM, qui s'occuperaient des questions administratives, de la sélection des experts et de la transmission des informations au nom de la Commission.

L'on a fait valoir que la CMDD devrait être une enceinte de prise de décision au plus haut niveau politique possible sur la base des avis explicites émanant des groupes de travail et des groupes d'experts de la CMDD, lesquels ne devraient pas se composer exclusivement de membres techniques mais aussi de représentants nationaux compétents des gouvernements et de consultants indépendants, de représentants d'ONG, de la société civile et du monde des affaires. Il fallait également veiller à éviter la prolifération des groupes d'experts et autres organes existants.

La plupart des intervenants sont convenus que la Commission devrait tenir une réunion ordinaire tous les deux ans en gardant l'option de réunions additionnelles convoquées sur une base circonstancielle.

La réunion a décidé que le comité de rédaction créé à Catane devrait formuler un nombre restreint d'options concernant le maintien ou la modification de l'organisation, la composition et l'adhésion, la procédure de désignation, les critères de sélection de personnalités éminentes, le règlement intérieur, le mandat de la CMDD et ses relations avec l'Unité MED et les autres composantes du PAM. Les options devraient être présentées sous une forme concise, en exposant le pour et le contre de chacune d'elles.

Au moment où ce présent rapport a été finalisé, les projets de documents établis par le comité de rédaction sur le rôle et la composition futurs de la CMDD n'étaient pas encore disponibles. Si ces documents le deviennent à temps pour la réunion, ils seront distribués aux membres de la CMDD pour leur information.

VII. LA SMDD ET L'INITIATIVE "HORIZON 2020" DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

Un développement très important pour le statut de la SMDD a été sa vigoureuse approbation par les Ministres de l'environnement et autres Chefs de délégation participant à la 3^e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement tenue au Caire le 20 novembre 2006.

Dans la Déclaration du Caire adoptée à la fin de la Conférence, les participants ont entériné l'élaboration par le PAM/PNUE de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable qui avait été approuvée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à Portoroz (Slovénie) en 2005 et appuyée par le Sommet du dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen (Sommet de Barcelone) et ils se sont engagés à mettre en œuvre la SMDD en liaison avec les stratégies nationales de développement durable.

Les Ministres et autres Chefs de délégation sont également convenus de s'employer à appliquer d'ici à 2020 le calendrier de dépollution de la Méditerranée grâce, notamment, à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD en étroite coordination avec le PAM/PNUE de même qu'en renforçant les synergies avec d'autres initiatives stratégiques et programmes régionaux tels que la composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'eau de l'UE (MED EUWI) et le Partenariat stratégique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Les composantes du PAM, notamment le MED POL qui a un rôle de chef de file dans le calendrier de l'"Horizon 2020" au titre de son Programme d'actions stratégiques destiné à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED), coordonneront leurs tâches avec d'autres institutions dans la mise en œuvre des divers volets de l'Initiative, et ce dans le cadre du programme de travail conjoint entre le PAM/PNUE et la Commission européenne.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Administrateur de programme (CMDD)

Du fait du retard intervenu dans la procédure de recrutement de l'administrateur chargé du développement durable/CMDD et de la proximité de la réunion de la CMDD à Nicosie en mai 2006, l'on avait jugé nécessaire de proroger le mandat de M. Philippe Alirol en tant que Fonctionnaire principal chargé du développement durable. L'affectation temporaire était venue à expiration à la fin de décembre 2005 et avait été prorogée jusqu'à la fin de novembre 2006.

À leur dernière réunion à Portoroz (Slovénie), les Parties contractantes étaient convenues que le poste de Fonctionnaire temporaire chargé du développement durable, qui devait venir à échéance à la fin de février 2006, serait prorogé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007 et à pourvoir après appel public à candidatures. L'appel à candidatures a été publié conformément aux règles et règlements des Nations Unies, affiché sur le site web "Galaxy" des avis de vacance de poste ONU et porté à l'attention des Points focaux du PAM. De nombreuses candidatures ont été reçues. Quatre candidats ont été retenus et conviés à un entretien en janvier dernier. M. Spyros Kouvelis, ressortissant hellénique, a été finalement sélectionné. Il a pris ses fonctions au PAM/PNUE comme Administrateur chargé du développement durable à compter du 2 mai 2007.

ANNEXE I

Bref rappel historique de la CMDD

Jalons et décisions

L'après-Rio a marqué dans l'histoire du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une époque importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne, en coopération avec les partenaires concernés, ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Action MED 21, la réorientation du PAM, la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). L'engagement en faveur du développement durable s'est encore renforcé au cours du processus préparatoire du Sommet de Johannesburg puis lors de l'application au niveau régional du Plan d'application issu de celui-ci, et il a alors abouti à l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi qu'à la formulation de stratégies nationales correspondantes.

La CMDD a été créée en 1995 dans le cadre du PAM à titre d'organe de consultation ayant pour mandat:

- d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux recensés par le programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
- de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

À leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres siégeant sur un pied d'égalité, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21 membres), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable (15 membres).

Lors de sa première réunion (Rabat, décembre 1996), la Commission a élu son premier Comité directeur; elle est convenue d'un programme qui reposait sur des activités à court et à moyen terme répondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région méditerranéenne: gestion durable des régions côtières; gestion de la demande en eau; indicateurs pour le développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; et gestion du développement urbain et rural.

La méthode de travail de la Commission a consisté à constituer des groupes thématiques, avec des gestionnaires de tâches et des Centres supports, pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD sont considérés comme des crédits d'amorçage, puisque les gestionnaires de tâches et les Centres supports sont invités à rechercher le complément en ressources humaines et financières ainsi qu'en expertise qui est nécessaire pour mener à bien les activités des groupes thématiques.

La deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, mai 1997) a principalement examiné les progrès accomplis et les problèmes rencontrés depuis la première réunion.

À leur troisième réunion (Sophia Antipolis, octobre 1997), les membres de la CMDD sont convenus de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs à la gestion des demandes en eau et à la gestion durable des zones côtières, ainsi que d'un projet de règlement intérieur, pour les soumettre aux Parties contractantes qui les ont adoptés à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997).

À sa quatrième réunion (Monaco, octobre 1998), la Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, à de nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les institutions des Nations Unies et autres partenaires. De plus, et conformément au règlement intérieur propre à la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu.

La cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) a débattu du processus préparatoire du Bilan Stratégique et est convenue de deux ensembles de recommandations et propositions d'action relatifs aux thèmes "Indicateurs pour le développement durable", "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation"; les recommandations sur le thème "Tourisme et développement durable" ont été examinées et finalisées quelques semaines plus tard; puis ces trois ensembles ont été présentés à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) qui les a adoptés.

À la sixième réunion de la CMDD (Tunis, novembre 2000), les quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes ont pris leurs fonctions et participé à la réunion qui a examiné le "Bilan stratégique", avec ses recommandations et propositions d'action, ainsi qu'un projet de "Déclaration de Tunis"; cette même réunion comportait un important Segment de haut niveau avec la participation de plusieurs Ministres de l'environnement; elle a aussi été l'occasion d'un débat très animé sur le suivi des propositions de la CMDD, les nouveaux thèmes et la méthode de travail possibles, préparant le terrain à un réexamen de ces questions aux prochaines réunions de la CMDD et des Parties contractantes.

Lors de sa première réunion extraordinaire (Monaco, 12 novembre 2001), dont l'organisation avait été décidée en raison de la situation internationale et de la tenue de la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001), les membres de la CMDD ont examiné et mis au point quatre ensembles de conclusions et propositions relatifs aux thèmes "Industrie et développement durable", "Gestion des villes et développement durable", "Libre-échange et environnement dans le contexte

euro-méditerranéen", et "Mise en œuvre et suivi des recommandations et propositions d'action de la CMDD"; ces propositions de recommandations ont été ensuite examinées et approuvées par la Douzième réunion des Parties contractantes.

La septième réunion de la CMDD (Antalya, mars 2002) a été reportée d'octobre 2001 à mars 2002 en raison de la situation internationale et de ses incidences au niveau régional; comme les questions thématiques des groupes de travail avaient été traitées par la réunion extraordinaire de la CMDD, la Commission, lors de cette septième réunion, a principalement centré ses travaux sur l'évaluation et les perspectives la concernant, et sur le processus de préparation des "Orientations-cadre pour une stratégie méditerranéenne de développement durable". La réunion est convenue d'une méthodologie pour les "Orientations", elle a décidé de créer une "task force" pour poursuivre la réflexion sur ses perspectives, et a opté pour quelques nouveaux thèmes (financement, agriculture, modes de consommation et déchets).

La huitième réunion de la CMDD (Cavtat, mai 2003) a axé avant tout ses délibérations sur l'examen et la révision des projets de rapports sur la "Vision" et les "Orientations" pour une SMDD, ainsi que sur l'évaluation et les perspectives de la Commission. Entre cette réunion et celle des Parties contractantes, un travail intensif a été entrepris pour examiner et finaliser les documents sur la "Vision" et les "Orientations-cadre". Un ensemble de recommandations relatives à la CMDD a été adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes de novembre 2003 lors de laquelle les Parties ont pris note du contenu des deux documents et ont demandé des consultations complémentaire avant leur finalisation. Ces consultations ont eu lieu au cours du premier semestre 2004 avec les réunions de la CMDD et du Bureau des Parties contractantes.

La neuvième réunion de la CMDD (Gênes, juin 2004) a approuvé le texte final de la "Vision" et des "Orientations-cadre" pour une SMDD, avec quelques modifications apportées en réponse à une demande d'observations faite conformément à une décision de la Treizième réunion des Parties contractantes; il a également été débattu du processus préparatoire de la SMDD sous la supervision du nouveau Coordonnateur du PAM/PNUE. Un programme de travail à moyen terme a été examiné, en gardant à l'esprit qu'il serait révisé une fois que la SMDD aurait été finalisée et adoptée. Une nouvelle Partie contractante, l'Union de la Serbie-et-Monténégro, représentée par le Monténégro, a rejoint la CMDD.

La dixième réunion de la CMDD qui s'est tenue à Athènes (Grèce, juin 2005) a été entièrement consacrée à l'examen et à l'approbation du texte de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de la Charte d'Athènes. Ces deux documents ont été finalement approuvés. La SMDD a d'abord été soumise à la réunion des points focaux du PAM en septembre, puis à la Quatorzième réunion des Parties contractantes qui l'a adoptée sur la base de la Déclaration de Portoroz, laquelle reposait elle-même sur les principaux messages et engagements politiques se dégageant de la SMDD.

La onzième réunion de la CMDD, qui s'est tenue à Nicosie (Chypre, mai 2006) a souligné l'importance de la gouvernance et des synergies avec un large éventail de parties prenantes (ONG, monde de l'entreprise et autorités locales) lors de mise en œuvre de la SMDD. Elle a considéré que le principal défi de la Commission était la mise en œuvre de la SMDD, en particulier au niveau national. Elle a insisté sur la nécessité

de valoriser les questions intersectorielles, notamment d'améliorer la gestion de l'information et la communication, le renforcement des capacités, de promouvoir l'éducation au développement durable, d'encourager l'échange d'expériences et de mener des campagnes de sensibilisation. La Commission a confirmé que la SMDD représentait un tournant pour le PAM et ses composantes et les a exhorté à forger des alliances stratégiques avec les principaux acteurs de la région.

ANNEXE II	
Ordre du jour de la première Session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD Athènes (Grèce), 3-4 octobre 2006	
Mardi 3 octobre	
9h-9h45	Discours d'accueil. Observations liminaires. Présentation des participants
	<ul style="list-style-type: none"> • Implications stratégiques de la réunion de Portoroz Paul Mifsud • Présentation des participants • Ordre du jour et organisation de la session Philippe Alirol • Éléments des SNDD et situation dans la région
9h45-11h	<p>Séance 1: Assurer l'adhésion politique et associer activement les acteurs gouvernementaux essentiels</p> <p><i>Cette séance aura pour objet d'examiner comment obtenir l'appui politique, par l'affectation de la responsabilité d'ensemble, l'association active des responsables politiques (parlement et autorités locales) et le soutien législatif. Elle permettra aussi d'examiner comment et quand associer les ministères sectoriels concernés ainsi que les ministères de la planification et des finances (y compris la coordination interorganisations, l'affectation des attributions par un Comité directeur)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ introduction Philippe Alirol ○ expérience acquise par les pays Égypte, Malte, Monténégro, Syrie ○ travail en groupes ○ débat en plénière
11h-11h30	Pause café
11h30-13h	<p>Séance 2: Associer activement les parties prenantes</p> <p><i>Cette séance aura pour objet d'examiner comment et quand associer activement les diverses parties prenantes, notamment le monde de l'entreprise, aux différents niveaux. Seront examinés en particulier: 1) l'identification des parties prenantes concernées; 2) les mécanismes de consultation possibles (par exemple, instance nationale de conseil) et 3) quand l'association active s'impose le plus au cours du processus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ introduction Philippe Alirol ○ expérience acquise par les pays Égypte, Malte, Monténégro, Syrie ○ travail en groupes ○ débat en plénière
13h-14h30	Pause café
14h30-15h	Séance 2: Associer activement les parties prenantes (suite)
15h-16h30	<p>Séance 3: Évaluation des questions, priorités et options de développement durable</p> <p><i>Cette séance aura pour objet d'explorer comme examiner la situation du développement durable sur la base des connaissances et ressources existantes ainsi que les cadres politiques actuels. Les questions suivantes seront abordées: 1) examen et analyse des politiques (y compris le rôle du travail des experts); 2) traitement des questions transversales; 3) prise en compte des préoccupations au niveau local; 4) intégration dans le processus décisionnel national, notamment les politiques et programmes sectoriels, synergies des SNDD avec d'autres cadres globaux (internationaux, régionaux et nationaux: par ex. "Horizon 2020", MDG et PRS, SMDD, et DD/UE. Elle examinera aussi le classement par ordre des questions (par exemple au moyen de systèmes de cotation) ainsi que les options et l'analyse de cohérence des mesures, actions pilotes et programmes proposés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ introduction Philippe Alirol ○ expérience acquise par les pays Égypte, Italie, Malte, Monténégro, Syrie ○ travail en groupes ○ débat en plénière
16h30-17h	Pause café
17h-17h30	Séance 3: Évaluation des questions et priorités et options de développement durable (suite)
17h30-18h	Travaux individuels

Mercredi 4 octobre	
9h-10h	<p>Séance 4: Élaboration d'une perception et vision communes du développement durable</p> <p><i>En prenant pour exemple le cas spécifique des relations avec la presse, cette séance aura pour objet d'examiner quelles activités de sensibilisation, d'information et de communication ont donné de bons résultats et pourquoi.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o introduction o expérience acquise par les pays o débat en plénière <p style="text-align: right;">Luisa Colasimone PAM/PNUE Égypte, Malte, Monténégro, Espagne, Syrie Facilitation: M. Ray Bugeja, "Times of Malta"</p>
10h-11h	<p>Séance 5: Organisation et gestion du processus de formulation et de mise en œuvre</p> <p><i>La séance aura pour objet d'examiner les questions suivantes:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Principales tâches de la formulation des SNDD 2. Feuille de route 3. Secrétariat/unité SNDD: fonction et rôle de coordination, ressources humaines et financières 4. Élaboration des documents SNDD: Vision et orientations-cadre, études spécifiques, rédaction du document sur la stratégie (intégration du travail des experts et du processus de consultation, fixation des priorités et recherche de compromis) 5. Dispositions prises pour le suivi 6. Mobilisation de sources de financement pour l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD (fixation du coût, association des SNDD aux procédures budgétaires, nouveau rôle des donateurs et appui des institutions internationales de financement tel qu'il résulte de la Déclaration de Paris) <ul style="list-style-type: none"> o introduction (étapes de la formulation des SNDD, éléments des mémorandums d'accord - Philippe Alirol) o Expérience acquise par les pays (questions 1 à 6 ci-dessus) Égypte, Italie, Malte, Monténégro, Syrie o Travail en groupes o Débat en plénière
11h-11h30	Pause café
11h30-13h	Séance 5: Organisation et gestion du processus de formulation et de mise en œuvre (suite)
13h-14h30	Pause déjeuner
14h30-16h30	<p>Séance 6: le chemin à parcourir</p> <ul style="list-style-type: none"> o Travaux individuels (les pays, appuyés par les facilitateurs, établiront les grandes lignes du processus de formulation et prépareront un projet de feuille de route. Tous les participants recenseront l'appui dont ils auraient besoin en ressources de la région, y compris de la part du système du PAM) o Débat en plénière <ul style="list-style-type: none"> • Présentations par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Tunisie • Instauration d'une communauté de pratiques en matière de SNDD (contenu, modalités, rapports avec les institutions et les réseaux existants, en particulier la CMDD) • Éléments de la préparation de l'atelier régional 2007
16h30-17h	Pause café
17h-17h30	<p>Séance 7: Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> o Évaluation de la 1^{ère} Session de travail o Conclusions <p style="text-align: right;">Paul Mifsud</p>

ANNEXE III

CONCLUSIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

1. *Activités de la CMDD*

En formulant son programme de travail, la CMDD devrait élaborer un processus de suivi de la mise en œuvre de la SMDD par les composantes du PAM.

Lors de la mise en œuvre de la SMDD, y compris le processus de formulation et d'application des stratégies nationales de développement durable (SNDD), dans le cadre duquel des progrès sont désormais réalisés avec l'assistance du Secrétariat, il faudra continuer à mettre l'accent sur la participation des parties prenantes à tous les stades et niveaux.

2. *Rôle des "groupes de travail thématiques" dans l'œuvre de la CMDD*

Le rôle des groupes de travail thématiques a évolué depuis qu'ils ont été créés pour la première fois dans le cadre de la CMDD. Il s'impose par conséquent de réexaminer la nécessité de ces groupes de travail, leur fonction et leur composition, en vue d'optimiser leur contribution à la réalisation des objectifs assignés par la SMDD. La réflexion sur les méthodes de mise en œuvre de la SMDD devra prendre en compte toutes les conclusions pertinentes concernant le rôle politique de la CMDD auxquelles a abouti le processus d'évaluation du PAM.

À l'origine, les groupes de travail thématiques ont été créés pour traiter des domaines pour lesquels il n'avait guère ou pas du tout été réalisé de travaux et pour agir comme catalyseurs afin de centrer l'attention sur ces domaines, tels que l'énergie, l'eau et le tourisme dans la perspective du développement durable. Dans de nombreux cas, ces domaines font désormais l'objet d'une plus grande attention et il est par conséquent nécessaire de tirer parti des connaissances disponibles et d'associer activement les parties prenantes.

La structure au sein de laquelle opèrent les groupes de travail thématiques ou organes similaires devrait permettre à la fois le travail d'experts et la participation d'un large éventail de parties prenantes, de la société civile et des instances gouvernementales et non gouvernementales concernées. La seule formule possible pour combiner ces deux fonctions consiste en la tenue de groupes d'experts préliminaires, suivie par des forums rassemblant un large éventail de parties prenantes. Dans les processus de ce genre, il importe que toutes les personnes impliquées puissent avoir réellement voix au chapitre dans les recommandations et conclusions qui sont formulées à tous les stades.

Le modèle des groupes de travail ou structures similaires devrait être adapté aux processus en jeu et aux besoins de chaque objectif de la SMDD.

3. *Information & communication*

L'information-communication est un outil pour faire en sorte que le travail entrepris dans le cadre du PAM et de la CMDD ait le plus large retentissement possible. Pour qu'il soit efficace, une coordination et une collaboration étroites sont requises à cet égard entre toutes les composantes du PAM. Le Secrétariat du PAM a un rôle important à jouer pour veiller à ce que le message délivré dans les documents d'information soit cohérent et concordant.

Il faut qu'un retour d'information optimal émane de toutes les personnes concernées en vue de revoir et d'adapter la Stratégie d'information & communication (IC) établie par l'INFO/RAC, en sorte qu'une Stratégie finalisée puisse être soumise à la réunion de la CMDD à Istanbul pour adoption.

4. *Ordre du jour de la douzième réunion de la CMDD*

S'agissant de l'organisation de la douzième réunion de la CMDD, il a été convenu que la réunion durerait deux journées, qu'une seule présentation serait faite sur les activités des composantes du PAM relatives à la mise en œuvre de la SMDD et que les futures réunions seraient l'occasion de débattre d'importantes questions d'actualité.

La douzième réunion de la CMDD examinera la question du changement climatique en Méditerranée, en s'attachant à ses aspects "énergie" et "tourisme". De plus, elle examinera le rôle de la CMDD, l'exécution de son programme de travail et la Stratégie d'information & communication (IC).

5. *Composition du Comité directeur de la CMDD*

Les discussions sur le rôle et la fonction futurs de la CMDD devraient porter sur la question de sa composition, eu égard en particulier à l'adhésion au Comité directeur des organisations intergouvernementales et compte tenu de la contribution qu'elles pourraient apporter à la réalisation des objectifs de la CMDD. Selon les critères actuels, les organisations intergouvernementales, même si elles sont membres de la CMDD, ne pourraient être considérées comme habilitées à être admises au Comité directeur de la CMDD car elles ne relèvent d'aucune des trois catégories spécifiques énumérées au titre des critères concernant la composition de la Commission.

6. *La CMDD et la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM*

Lors de l'examen de la question de la composition de la CMDD, dans le contexte de l'évaluation du PAM, en vue de revaloriser le rôle et l'influence de la Commission, il conviendra de s'attacher à relever le niveau politique de représentation des Parties contractantes. Un facteur d'incitation pourrait être, à cet égard, l'inclusion dans les réunions de la CMDD d'institutions en mesure de fournir une assistance technique et financière pour la réalisation des objectifs de la CMDD.

ANNEXE IV
LISTE DES MEMBRES ACTUELS ET ANCIENS DU COMITE DIRECTEUR DE LA CMDD

<u>1ST MCSD (1996/1998)</u>	<u>4TH MCSD (1998/1999)</u>	<u>5TH MCSD (1999/2000)</u>
President: MOROCCO Vice President: ASCAME Vice President : CREE Vice President : CROATIA Vice President : EGYPT Vice President : EC Vice President : TUNISIA Rapporteur : ECOMEDITERRANEA	President : TUNISIA Vice President : EOAEN Vice President : CYPRUS Vice President : MIO-ECSDE Vice President : SILIFKE Vice President : SPAIN Rapporteur : MONACO	President : TUNISIA Vice President : EOAEN Vice President : ROME Vice President : MALTA Vice President : MONACO Vice President : TURKEY Rapporteur : WWF
<u>6th MCSD (2000/2002)</u>	<u>7th MCSD (2002/2003)</u>	<u>8th MCSD (2003/2004)</u>
President : MONACO Vice President : TUNISIA Vice President : MALTA Vice President : GREECE Vice President : EOAEN Vice President : ENDA Rapporteur: NAPLES	President: TURKEY Vice President: MONACO Vice President: ALGERIA Vice President: SPAIN Vice President: CALVIA Vice President: MEDENER Rapporteur: ENDA	President: CROATIA Vice President: LIBYA Vice President: FRANCE Vice President: MONACO/ITALY Vice President: OMISALJ Vice President: ICC/MED Rapporteur: RAED
<u>9th MCSD (2004/2005)</u>	<u>10th MCSD (2005/2006)</u>	<u>11th MCSD (2006/2007)</u>
President: ITALY Vice President: GREECE Vice President: MOROCCO Vice President: FoE/MEDNET Vice President: MEDCITIES Vice President: ICC/MED Rapporteur: CYPRUS	President: GREECE Vice President: SLOVENIA Vice President: TUNISIA Vice President: BiH Vice President: MEDCITIES Vice President: MIO-ECSDE Rapporteur: FoE/MED	President: CYPRUS Vice President: LIBYA Vice President: SLOVENIA Vice President: TURKEY Vice President: COORD. AG.21 LOCALI Vice President: UMCE Rapporteur: ENDA/MAGHREB